



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre relatif à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, du Document Cadre sur les Attributions et de la Convention Intercommunale d'Attribution et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs de SAINT-LOUIS Agglomération.

4. Durée de l'accord-cadre :

L'accord cadre est conclu pour une période maximale de 48 mois à compter de sa date de notification et n'est pas reconductible.

5. Description succincte de l'accord-cadre :

Il s'agit d'un accord-cadre de prestations intellectuelles. Ce dernier définit les termes régissant les marchés subséquents qui sont passés sur son fondement. Les marchés subséquents concernés sont :

- Marché subséquent n°1 : élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de SAINT-LOUIS Agglomération et du Document Cadre sur les Attributions et de la Convention Intercommunale d'Attribution de SAINT-LOUIS Agglomération
- Marché subséquent n°2 : élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs de SAINT-LOUIS Agglomération.

Les prestations demandées sont les suivantes : le titulaire du marché devra accompagner le pouvoir adjudicateur dans la définition de ses orientations en matière d'habitat, l'assister dans l'animation et la conduite des prestations précitées et rédiger les documents afférents.

Code NUTS FRF12 - Périmètre concerné : les 40 communes de SAINT-LOUIS Agglomération.



6. Titulaire :

Groupe ENEIS
2 boulevard Saint-Martin
75 010 PARIS

7. Classification CPV :

79 31 10 00 - 7 - Services d'études

8. Montant des prestations :

120 350 € HT

9. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères pondérés suivants :

Valeur technique : 70 %

Prix : 30 %

10. Références de l'avis initial :

Avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP n° 17-172041 du 06/12/2017.

11. Date d'attribution de l'accord-cadre :

21 mars 2018

12. Autres renseignements :

Date de signature de l'accord-cadre : 15 mars 2018

L'accord-cadre est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

13. Date d'envoi du présent avis :

Lundi 26 mars 2018

